

Province :
Arrondissement :
COMMUNE :
Réf. :

INVITATION

délivrée en application de l'article 92, 98 ou 101 de l'arrêté royal du 8 octobre 1981
sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers

SPECIMEN

Le (nom et prénoms) (nom et prénoms)
né(e)
de nationalité refusé(e), reconu(e) / apatride(1),
résidant à
s'est présenté(e) ce jour à l'administration communale pour demander la prorogation / le
renouvellement(1) de son certificat d'inscription au registre des étrangers, valable jusqu'au

Afin de pouvoir satisfaire à sa demande, il (elle) est invité(e) : (2)

à faire proroger son titre de voyage n°, délivré à,
le, valable jusqu'au

à produire le(s) document(s) suivant(s) : (3)

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Dès qu'il (elle) s'est conformé(e) à la présente invitation, et au plus tard quinze jours avant l'expiration de
son certificat d'inscription au registre des étrangers, l'intéressé(e) est tenu(e) de se représenter à
l'administration communale.

Fait à, le

Le Bourgmestre ou son délégué,



(1) Biffer la mention inutile.
(2) Cocher le motif de la délivrance de l'invitation.
(3) Mentionner la nature du (des) document(s) réclamé(s) (cfr. art. 60 et 61 de la loi du 15 décembre 1980).